

Abram MILLECH a quitté la Palestine en 1939 pour s'engager dans l'armée française, les juifs n'étant pas encore admis à servir dans les formations combattantes anglaises de Palestine. Arrivé en France, il contracta, dans la Légion étrangère, et sous le nom d'emprunt: Albert MARK, un engagement pour la durée de la guerre.

Il servit au 4ème régiment étranger, fut démobilisé en septembre 1940 et affecté au groupement de travailleurs de Bou-Arfa. Il n'accepta pas d'être soumis au travail forcé qui ne correspondait ni aux conditions de son contrat d'engagement (il s'était engagé pour combattre "contre l'Allemagne" ainsi qu'il est mentionné sur son livret militaire) ni à la reconnaissance qu'il croyait mériter pour son dévouement et ses loyaux services.

Demeuré à Casablanca, il trouva un emploi et gagnait sa vie paisiblement. Arrêté il y a quatre mois, il a été interné au camp de Bou-Arfa et versé au G.T.I. Il demande une intervention en vue de sa libération.

Il a pu sauver comme document son carnet de membre de l'Organisation des Travailleurs Israélites Palestiniens dont il fait partie depuis 1935. Il dispose en outre, du certificat d'immigration délivré à sa famille en 1934, par le gouvernement de Palestine et visé par les autorités anglaises le 18.2.1935 d'où il appert qu'il est âgé de 15 ans et fils de Icek-Yosek Millech et de Cypa Numberg. Il est donc né en 1920 (à Varsovie).

Si Millech, en qualité d'immigré en Palestine, est protégé anglais, il doit être libéré, comme les sont les protégés anglais.

Si, d'après son origine polonaise, il est polonais, il doit être libéré comme le sont les polonais.

Si c'est son nom et sa nationalité d'emprunt (Albert Mark, belge) qui comptent, il doit être libéré comme le sont les Belges.